

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE**  
**École primaire publique Romain Rolland, Lanester**  
**Mardi 14 novembre 2023**

Présents :

- Équipe enseignante : Mme Royé (Directrice), Mmes Bernard, Eliès, Derrien, Perron-Clermont, Evenno, Brottes, Fache, Le Théo, Moïnard, Dengeval, Meignen, Clément-Stoll, Quelen, Christien, Colas et Vacher et Monsieur Boismoreau
- Représentants des parents d'élèves titulaires : Mesdames Le Meuth, Ory Gérard, Le Duigou, Jaulin, Corbel, Le Louer, Henry, Le Quellec et Messieurs Della, Savey, Le Berre et Vannier.  
Suppléants : Bignon Alain, Calohard Ludovic, Tastan Bilal
- Elue : Mme Soret
- Référents des services périscolaires : Mme Maceira (élémentaire) et Monsieur Cissé (maternelle)

## 1 Préambule

1-1/ Secrétaire de séance : Anne Meignen

### 1-2/ Rôle et attributions du conseil d'École

« Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière de ces instances participatives : ils ont voix délibérative. Ils peuvent assurer un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative.

Le conseil d'école est constitué pour une année scolaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quatre semaines suivant la proclamation des résultats aux élections de représentants de parents d'élèves.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, respect des principes et des valeurs de la république. Il peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire »

La directrice de l'école préside le conseil d'école. Les membres de droit sont la directrice, les enseignantes, le maire ou son représentant, le conseiller municipal chargé des affaires scolaires, les représentants des parents d'élèves élus, le délégué départemental de l'Éducation Nationale (DDEN)

La directrice peut inviter également toute personne extérieure susceptible d'éclairer un point à l'ordre du jour.

Un compte rendu est transmis aux membres du CE et affiché.

- Les questions et les points que les différentes parties souhaitent voir abordés au conseil d'école sont à faire remonter 15 jours avant celui-ci, afin de construire l'ordre du jour qui sera transmis 8 jours avant le conseil.

- Le conseil d'école étant une instance d'information et de concertation, les règles de courtoisie s'appliquent à tous, aussi bien à l'oral où la parole de chacun doit être respectée, qu'à l'écrit. Chaque partie, enseignants, parents, élus et représentants de la collectivité prendra soin de transmettre un questionnement formulé avec soin. Ce questionnement doit être le fruit d'une réflexion collective et non basé sur la réflexion personnelle d'un individu ; les représentants des parents représentant les intérêts des parents dans leur ensemble.

### 1-3/ Validation du procès-verbal du conseil d'école du 3ème trimestre 2022-2023

Validé

### 1-4/ Validation des dates des 2 prochains conseils d'école

Jeudi 21 mars et Mardi 11 juin

⇒ La date du 21 mars est remise en cause car le jeudi est un jour de réunion à la mairie.

[Report au Mardi 20 février]

### 1-5/ Adoption du règlement intérieur de l'école

Adopté

## 1-6/ Bilan des élections des représentants des parents d'élèves

Les élections ont eu lieu uniquement par correspondance.

Un taux de participation de 43.06%, en hausse par rapport à l'année dernière : 31,77%

22 candidats ont été élus sur la liste unique présentée, 15 sont nommés titulaires et 7 suppléants.

Pour chaque conseil d'école, les 15 parents titulaires sont conviés et remplacés par un parent élu suppléant en cas d'absence.

## 2 Bilan de la rentrée scolaire 2023

### 2-1/Présentation de l'équipe éducative

Directrice : Mme Royé	Niveau
<b>Maternelle</b>	
Mme Bernard Karine	TPS PS
Mme Eliès Marie	PS MS
Mme Derrien, Mme Lorleac'h (le mardi)	MS GS
<b>Elémentaire</b>	
Mme Perron-Clermont Emmanuelle, Mme Lorleac'h (le vendredi)	CP Bilingue Breton
Mme Brotttes	CP CE1
Mme Evenno	CP CE1
Mme Clément-Stoll	IME Clex (9-12ans)
Mme Fache, Mme Suard (le mardi)	CE1
Mme Le Théo	CE1 CE2 Bilingue Breton
Mme Moinard	CE2
Mme Dengeval	CE2
Mme Meignen	CM1 Klas bagad
Mr Boismoreau	CM1
Mme Quelen, Mme Christien (le mardi et certains jeudis)	CM1 CM2 Bilingue Breton / Klas Bagad
Mme Colas, Mme Suard (le vendredi)	CM2 Klas bagad
Mme Vacher	CM2
<b>AESH</b>	
Mmes Coulin, Bourguine et Jaffrézo (Mmes Courtet et Velickovic présentes en période 1, récemment réaffectées suite au départ de trois élèves)	

### 2-2/ Effectifs :

332 élèves inscrits (14 élèves de moins que l'année dernière à la même époque) + 12 élèves de la CLEX

La filière bilingue compte 62 élèves.

51 CM2 vont quitter l'école à la fin de l'année (12 en bilingue et 48 en monolingue).

Pour rappel, l'école accueille à partir du CP, des écoles maternelle Eugénie Cotton et Renée Raymond (en classe bilingue et monolingue).

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
MONO	4	26	22	20	30	37	46	42	43	270
BIL	0	0	0	0	16	12	9	17	8	62
TOTAL	4	26	22	20	46	49	55	59	51	332
	71 Cycle 1				150 Cycle 2			110 Cycle 3		332

## Répartitions par classe

	TPS PS	PS MS	MS GS		CP Bil	CP CE1 A	CP CE1 A	CE1	CE1 CE2 Bil	CE2 A	CE2 A		CM1 A	CM1 B	CM1 CM2 Bil	CM2 A	CM2 B
TPS	4			CP	16	15	15					CM1	20	22	17		
PS	19	8		CE1		6	8	23	12			CM2			8	21	21
MS		16	5	CE2					9	22	24						
GS			20														
Total	23	24	25		16	21	23	23	21	22	24		20	22	25	21	21

Les critères de répartition et la constitution des classes sont réfléchis en conseil des maîtres :

- pas de classe GS CP
- répartition des élèves pour des effectifs équilibrés par classe
- répartition en fonction des élèves à profil particulier
- privilégier les petits groupes
- doubles niveaux :

La constitution de classes à double niveau interroge les familles. Si les effectifs peuvent imposer la constitution d'une classe à double niveau, le choix d'une telle organisation peut également être le résultat d'un choix pédagogique des enseignants. Les classes à double niveau présentent de multiples avantages comme favoriser l'apprentissage social, développer des compétences de collaboration et d'autonomie. L'enseignant y pratique également un enseignement différencié et adapté aux besoins individuels des élèves.

A noter qu'un enseignement différencié est aussi pratiqué dans les classes à niveau unique compte tenu de l'hétérogénéité du niveau des élèves.

Si questions, nous encourageons les familles à en échanger avec les enseignants lors des réunions de rentrée ou sur rendez-vous.

### 2-3/Activités péri éducative

- Cours EILE : Chaque lundi, de 17h à 18h30, des cours de Turc et d'Arabe sont dispensés à des élèves allant du CE1 au CM2, sur inscriptions.
- Une chorale avec chants Bretons de la maternelle à la 6ème, par Mme Quelen
- Club coup de pouce. Activité proposée par la municipalité, en collaboration avec les enseignantes de CP, tous les soirs après la classe.

## 3 Dispositifs en place

### 3-1/Le PAL (Plan Académique de Langage)

Tous les enfants des écoles publiques du Morbihan passent le Plan Académique de langage en Grande Section. La passation est menée par les enseignantes de maternelle.

Les résultats généraux sont remontés à la médecine scolaire et les élèves en grande difficulté sont signalés. Les passations sont en cours.

Les enfants qui apparaissent comme fragiles à l'analyse des résultats se verront proposer des APC. Les enfants qui apparaissent en grande difficulté à l'issue de cette évaluation sont signalés au médecin scolaire.

### 3-2/Les Évaluations nationales CP CE1 CM1

Des évaluations nationales ont eu lieu en CP, en CE1 et en CM1 (nouveau cette année) en septembre.

Ces évaluations ont pour objectifs principaux d'évaluer les compétences des élèves en début d'année et d'identifier d'éventuelles difficultés dans le but de proposer une aide adaptée.

Les résultats de ces évaluations sont analysées en conseil des maîtres et des axes de remédiations sont définis en équipe. Ces résultats permettent à l'équipe enseignante d'organiser un travail sur les compétences non acquises et de proposer des aides personnalisées aux enfants selon leurs besoins.

A l'issue de ces passations, certaines familles sont reçues par les enseignants pour expliciter les résultats des élèves et préciser les dispositifs d'aide éventuels.

### 3-3/Les APC (activités pédagogiques complémentaires)

En première période, elles sont habituellement consacrées à la passation des épreuves individuelles des évaluations ( PAL pour tous les enfants de Grande Section, évaluations nationales CP CE1 CM1)

Aux périodes suivantes, elles sont proposées aux élèves identifiés par les enseignants sur autorisation des parents. La prise en charge varie selon les disponibilités des enseignants, elles ne concernent pas forcément les élèves de la classe de l'enseignant. Plusieurs séances peuvent être proposées sur un temps cours 1/2 h ou 3/4 d'heure.

### 3-4/Le RASED (réseau d'aide spécialisée aux enfants en difficultés)

Le RASED du secteur compte

- un psychologue scolaire, Mr MOUGEL
- un enseignant spécialisé : Mr SYMPHORIEN, qui intervient sur le cycle 2

## 4 Santé et Sécurité

### 4-1/Médecine scolaire

+ Un bilan de santé des élèves dans leur 4ème année est effectué chaque année par la PMI (Protection Maternelle et Infantile)

+ Des élèves de grande section repérés par l'enseignante peuvent être vus par le médecin scolaire avant leur entrée au CP

+L'infirmière scolaire effectue un bilan de santé des élèves de CP

+Des actions sur le thème de la santé sont effectuées dans les classes pendant l'année par l'infirmière scolaire. Les thèmes abordés sont choisis en concertation avec les enseignants (CM2 : Puberté filles 1h30 / garçons 1h30 en fin d'année, GS : lavage des dents, CP : Bilans visite des 6 ans ?, CE1 : les numéros d'urgence, CE2 CM1 : Mon corps m'appartient)

+Visite médicale en élémentaire sur demande de l'enseignant avec l'accord des parents.

### 4-2/Le plan pHARe

Afin de lutter contre le harcèlement à l'école

Un protocole spécifique est proposé avec la différenciation de 3 types de situations :

- conflits ponctuels gérés par l'enseignant de la classe ou de service
- situations de brimades répétées ou d'intimidation : mise en place de la MPP, méthode de préoccupation partagée, gérée par les enseignants de l'école.(sans intervention des familles dans la temporalité de la MPP-15 jours)
- situations de harcèlement : mise en place du protocole national Harcèlement. Appel à l'équipe ressource de circonscription

L'année passée, 8 situations de MPP ont été mises en place et traitées.

Une situation de harcèlement n'a malheureusement pas été résolue.

Devant la problématique soulevée l'année passée dans la classe de Mme Quelen, une vigilance accrue est portée depuis le début de l'année sur les relations entre les élèves. Des projets de cohésion, comme notamment celui de la semaine de découverte dès la rentrée sont des occasions pour créer un climat de classe propice au bien-être ainsi qu'aux apprentissages.

En complément cette année, sont prévus :

- 10h d'enseignement du programme pHARe dans chaque classe de l'élémentaire.
- une formation de l'équipe enseignante au complet consacrée au développement de postures adaptées chez les élèves et chez les enseignants ainsi qu'au développement de gestes professionnels au quotidien.
- En maternelle, proposition d'être école test pour un nouveau dispositif gouvernemental autour de l'empathie.

Les temps forts du programme pHARe dans l'année sont les suivants :

- la journée NAH (Non Au Harcèlement) qui a eu le 9 novembre. Pendant cette journée, dans chaque classe ont eu lieu des échanges sur le thème du harcèlement à partir d'un support choisi par les enseignants. Cette journée a été l'occasion de présenter l'équipe bien-être de l'école. En effet, si chaque enseignant a été formé, 5 sont identifiés par les élèves comme ceux à interpeller s'ils sont confrontés à des situations problématiques. Des affiches permettant d'identifier cette équipe sont présentes à plusieurs endroits dans l'école.

-Les jours qui ont suivi, les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont passé le questionnaire sur le harcèlement. Ce questionnaire semble avoir libéré la parole de certains élèves ; les analyses des résultats sont en cours.

Une situation de MPP vient d'être mise en place.

Les parents expriment le souhait de recevoir le questionnaire passé par les enfants et un retour sur les analyses qui en seront faites.

⇒ le questionnaire peut-être trouvé sur internet. Une communication sur les résultats de l'enquête sera faite aux familles.

⇒ Madame Soret répond à un parent d'élève qui questionne la formation du personnel périscolaire à la MPP : La

directrice du service éducation de la commune doit se mettre en contact avec les services de l'éducation nationale pour un projet de financement de la formation des animateurs à la MPP.

La directrice indique, à titre informatif, que Canopé prépare des formations à destination des personnels des services périscolaires. La référente du périscolaire élémentaire précise que des projets sont à venir au sujet de la lutte contre le harcèlement au niveau du périscolaire.

Un parent d'élève demande s'il y a des élèves ambassadeurs (comme au collège). Ce dispositif n'est pas prévu en primaire pour le moment. Cependant, plusieurs classes apprennent à faire les « messages clairs » et des élèves les appliquent dans la cour.

#### 4-5/ Sécurité sur la cour pendant les temps de récréation

En raison de plusieurs incidents survenus lors des périodes de récréation et du temps méridien, des interrogations surgissent parmi les familles quant à l'organisation de la surveillance et à la gestion des situations problématiques pendant ces moments.

Il n'y a actuellement aucun texte réglementant le taux d'encadrement sur la cour de récréation. L'organisation de la surveillance de la cour est décidée lors du conseil des maîtres, et des ajustements peuvent être apportés en fonction de l'évolution du contexte. (Le départ de deux AESH et la mise en place du plan Vigipirate renforcé exigent des ajustements qui seront effectifs à partir de la semaine prochaine) Le portail donnant sur la place Nervido ne sera plus ouvert le midi prochainement, les familles en seront informées.

En maternelle, les trois classes sont en récréation en même temps. 2 enseignantes assurent la surveillance accompagnées d'une AESH et une ATSEM accompagne aux toilettes.

En élémentaire, les élèves sont répartis selon un horaire précis entre les deux cours. Six classes sur la cour du bas et le terrain de foot, 3 enseignants et 2 AESH, six classes sur la cour du haut encadrées par 4 enseignants et les éducateurs de l'IME.

- En cas d'accident corporel, l'élève concerné est accompagné en salle des maîtres pour recevoir des soins. Si la situation le requiert, la famille est contactée pour être informée et prendre les décisions nécessaires.

- En présence d'un conflit entre élèves, l'incident est signalé aux enseignants et, si nécessaire, discuté en équipe. Le protocole de gestion de ces situations sera ensuite mis en œuvre en fonction de la nature spécifique du conflit.

Les incidents sont signalés aux familles via le cahier de liaison. Si un incident n'a pas été mentionné dans le cahier, les familles ont la possibilité d'interpeller l'enseignant par le biais du même cahier.

#### 4-6/Exercice incendie et PPMS (Plan particulier de mise en sécurité)

##### Incendie :

Un exercice incendie a été réalisé à la date indiquée, simultanément pour toutes les classes. L'exercice s'est déroulé avec succès, les consignes habituelles ayant été appliquées de manière adéquate.

##### PPMS

Le plan de mise en sécurité de l'école est en vigueur, deux exercices auront lieu cette année :

-un exercice « attentat risque d'intrusion » et un exercice « risques majeurs ».

Ces exercices seront effectués dans les mois à venir. Au vu du contexte (attentat d'Arras), il a été déconseillé d'en faire juste après.

#### 5 Projets pédagogiques des classes :

En début d'année, les classes s'inscrivent à des activités en fonction des projets pédagogiques des enseignants.

##### 5-1/Projets pédagogiques en EAC (Éducation artistique et culturelle) :

École et Cinéma / Spectacles au Grand théâtre de Lorient / Grande lessive en mars (projet en art visuel avec un thème commun pour toutes les classes)

Ouverture d'une troisième Klas bagad cette année

##### 5-2/Projets pédagogiques en EPS (Éducation physique et sportive) :

- Natation toutes les classes (pas en maternelle): séances massées, sur 15 jours

Le test d'aisance aquatique peut-être passé dès le CP. Il est obligatoire pour pouvoir participer aux activités voile et Kayak.

Le test du savoir nager est passé en 6ème, dernière année du cycle 3.

- Structures et activités proposées par la ville :

La ville met à disposition ses structures, les classes peuvent disposer du gymnase Coubertin pendant une période. Le collège met aussi à disposition son gymnase sur certains créneaux.

De plus, les CE2/CM1/CM2 ont la possibilité de s'inscrire aux activités Voile, Kayak, Escalade et Cirque et les CP/CE1 à l'activité équitation.

⇒ *les classes de CP/CE1 regrettent de ne pas pouvoir participer à l'activité cirque. Un grand choix existe dans les activités sportives proposées par la commune, mais la majorité sont réservées au cycle 3. Serait-il possible de proposer l'activité Cirque aux classes de CP/CE1 ?*

- Une classe fait un cycle patinoire.

- USEP (Union sportive du premier degrés):

2 classes sont adhérentes et participent aux manifestations sportives organisées par l'association (cross, initiation au handball, au basketball..), et les trois classes de maternelle participeront au p'tit bal breton en mars

- Projets exceptionnels :

\*Projet de Mme Vacher associant sa classe de CM2, une classe de 6è du collège Henri Wallon et les élèves de la Clex de Mme Clément-Stoll, avec le soutien d'Isabelle Airault (conseillère pédagogique départemental).

La semaine prochaine, les élèves seront en résidence à quai 9 avec 2 danseurs professionnels. Une restitution aux familles aura lieu le vendredi 24/11.

Ce projet s'accompagne de la participation à un concours « danse des jeux olympiques », et une rencontre avec d'autres classes est prévu en mai.

Projet de plusieurs milliers d'euros financé par la mairie, le collège, l'école, le conseil départemental du Morbihan et la DRAC.

\*Projet de Mme Evenno, en collaboration avec Pierre Lesire (enseignant du groupe 4 de l'IME) et la conseillère pédagogique Isabelle Airault.

\*Projet Cirque de Mesdames Moinard et Dengeval pour leurs classes de CE2 avec l'animateur Paskal Cloarec. Le projet est revu à la baisse car le nombre d'heures attribuées est moindre. Une restitution est prévue à la fin du projet.

\*Projet classe de neige pour les CE1/CE2 et CM1/CM2 des classes bilingues à Saint Lary Soulan en janvier (départ le 7 janvier), mêlant pratique sportive et découverte du milieu.

### 5-3/Projets pédagogiques en EDD (Éducation au Développement Durable)

\*Les enseignants profitent de leur accès privilégié à la ferme de Saint Niau pour réaliser leur projets pédagogiques liés à la découverte du monde (nature/animaux/alimentation..)

\*Projet jardin : Concernant le projet jardin, un rejet de la demande de participation de la collectivité à été signifié à l'école le 27 octobre 2022. Il y est précisé qu'une extension du projet à la dimension du quartier permettrait à la demande d'être réexaminée.

Un partenariat entre les enseignants et les parents a permis au projet de démarrer. Cependant, l'équipe enseignante (et périscolaire?) souhaite aller plus loin et entrer dans une démarche d'éducation au développement durable ce qui nécessite des moyens matériels et humains.

Pouvez-vous préciser ce qui est entendu par "projet à la dimension du quartier"? Quels sont les attendus vis à vis du quartier, quelle connexion, tout en sachant qu'une forte contrainte liée à l'application du plan vigipirate perdure?

Dans un premier temps, serait-il possible d'avoir une quantité suffisante de terreau en accès libre afin d'effectuer des plantations ?

⇒ *Madame Soret indique que la mairie favorise les projets plus globaux de végétalisation de cour d'école. Elle précise qu'un courrier pour appel à projets arrive dans les écoles en avril-mai, c'est à ce moment-là qu'il faut faire la demande. Pour appuyer la demande, mettre en avant le lien avec le périscolaire et le bénéfice sur le climat d'école (activité qui amène du calme)*

⇒ *En dehors de tout projet majeur, l'équipe pédagogique souhaite obtenir une quantité significative de terreau. Cette demande vise initialement à permettre la réalisation de plantations, support pour développer des compétences ciblées dans le cadre de l'application des programmes scolaires.*

### 5-4/Projet littéraire :

- Participation au prix des incorruptibles dans le but de promouvoir la lecture, de créer une culture commune et de développer des compétences de communication et d'expression chez les élèves. Des séries de livres sélectionnés par niveau sont achetés chaque année et viennent enrichir par la suite le fond de la bibliothèque de l'école.

- La BCD (Bibliothèque centre documentaire), lieu clé de l'environnement éducatif de l'école est pourvu d'un ordinateur issu d'un don privé. Aujourd'hui, en élémentaire, cet ordinateur, élément matériel indispensable au bon fonctionnement de la BCD, est en très mauvais état de fonctionnement ce qui altère l'usage habituel de la bibliothèque par les classes. Dans quelle mesure la BCD pourrait-elle être pourvue d'un ordinateur en bon état de marche? Quand et comment en faire la demande?

⇒ Madame Soret conseille de faire la demande sur "Kimassist"(Application permettant de communiquer aux services les problèmes de l'école liés au numérique)

#### 5-5/Autres projets :

##### Liaisons :

\*Pour faciliter les transitions entre la grande section et le CP ainsi qu'entre le CM2 et la 6ème, les enseignants organisent en concertation des actions communes :

- GS CP : Les actions sont en cours d'organisation (Lecture d'albums par les CP aux maternelles, rencontres..)

- École / Collège : Rallye lecture + Concours de Mathématiques + journée d'intégration + pièce de théâtre en breton

\*Pour aider les élèves de CP à s'intégrer et afin d'encourager le développement de compétences sociales telles que la communication, l'empathie et la coopération, les enseignants mettent en place un parrainage entre les CP et les CM2. Il s'agit de créer des occasions régulières pour que les élèves de CP et de CM2 interagissent de manière positive, partagent leurs connaissances et développent des compétences ensemble. Sont prévues, des activités de partages de lecture, d'écriture et de jeux mathématiques en binôme. Dans la cour, l'élève de CP pourra se référer si besoin à un CM2.

## **6 Fonctionnement du service périscolaire**

### *Intervention des référents périscolaires*

#### En maternelle

Équipe renforcée cette année.

##### Midi :

-Avec les PS : 2 animateurs + ATSEM

Déjeuner au 1<sup>er</sup> service puis salle de sieste.

-Avec les MS et les GS : 2 animateurs + 1 animateur en plus pour un élève à profil particulier

Déjeuner au 2<sup>ème</sup> service ; des activités sont proposées aux MS/GS pendant que les PS mangent : les enfants jouent dehors dès que le temps le permet ou dans la salle de motricité. Les activités proposées sont : cerceau musical, parachute, jeux de construction, histoires...

Garderie : coloriages, activités manuelles

#### En élémentaire :

Midi : 13 animateurs pour 185 à 205 élèves

Activités diversifiées (Basket, danse, tir à l'arc, slackline, ...). Les enfants se voient proposer chaque midi deux activités sportives et deux activités manuelles, ils s'inscrivent à la séance. Ils ont aussi la possibilité d'avoir un temps récréatif.

##### Garderie :

Dehors si le temps le permet (un chariot de matériel à disposition), sinon à l'intérieur (activités manuelles, dînette, jeux de société, kapla....)

Un temps fort est prévu avant chaque période de vacances.

## **7 Organisation des représentants des parents d'élève élus**

Un temps en fin de conseil est consacré à un échange entre les représentants de parents.

Les coordonnées de chacun vont être transmises à l'ensemble des représentants.

Cette démarche vise à faciliter une concertation sur les modes de communication à adopter ; l'objectif étant de définir les canaux de communication tant entre les parents de l'école et leurs représentants qu'entre les représentants des parents et l'école.